

La présente note constitue, pour les Conseillers Communaux, une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil communal du 27 mars 2025.

Administration

1. PV du 27.03.2025 : approbation

Comptabilité

2. Retour de Tutelle - engagement informaticien : **information**
3. Retour de Tutelle - engagement ouvrier voirie : **information**
4. Retour de Tutelle - engagement enseignement : **information**
5. Retour de Tutelle - engagement logement : **information**
6. Retour de Tutelle - engagement secrétariat : **information**

Les délibérations du Conseil soumises à l'approbation de la Tutelle (telles que, actuellement, les décisions de recrutement) sont approuvées par le Ministre des Pouvoirs Locaux (ou son délégué) et cette approbation est communiquée au Conseil Communal.

PCS

7. Handycity – Charte 2024-2030 : approbation

Le label Handycity a été obtenu en 2024.

Le projet comporte plusieurs étapes, dont la première est la signature de la charte communales des personnes en situation de handicap.

S'en suivent un accompagnement à mi-parcours et une évaluation des actions menées, menant ou non à la labellisation Handycity en fin de mandature.

La charte se concentre sur cinq domaines:

- * Fonction consultative-Sensibilisations*
- * Accueil de la petite enfance-Inclusion et intégration en milieu scolaire et parascolaire*
- *Emploi*
- *Accessibilité plurielle: informations, transports, parkings*
- *Inclusion dans les loisirs: sport, culture, nature, événements*

Les différentes étapes du projet:

- *Signature de la charte communale d'inclusion des personnes en situation de handicap*
- *Pré-bilan à mi-mandature communale en 2027*
- *Décision des communes de candidater à la labellisation Handycity en 2028*
- *Remise du questionnaire final en vue de la labellisation des communes en 2029*
- *Analyse par Esenca des candidatures en vue de l'obtention du label en 2029-2030*
- *Remise des labels Handycity aux communes labellisées en 2030*

8. Rapport d'activités 2024 et note de prolongation du plan 2020-2025 : approbation

Rapport d'activités 2024 PCS, ainsi qu'une information concernant la prolongation 2020-2025 PCS en cours.

Nous n'avons toujours pas reçu la décision du Gouvernement pour l'après 2026.

Le rapport financier est obligatoire et à rendre pour fin juin 2025.

Il n'y aura pas de rapport d'activités à présenter en 2025 et 2026.

Intercommunales - Associations

9. IMIO – Assemblée générale - Ordre du jour : **approbation**

10. AG Vivalia – Assemblée extraordinaire – Ordre du jour : **approbation**

C'est le Conseil Communal qui est l'organe habilité pour approuver, au nom de la Commune, les points mis à l'O.J. d'une A.G. d'une Intercommunale en vertu des articles L 1523-2 et L1523-12 § 1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

11. Asbl Archéoscope et Comité de Secteur - Désignation des délégués communaux au sein de l'A.G. de l'asbl Archéoscope et au Comité de Secteur : **révision**

Vu que le Conseil Communal, en sa séance du 16 décembre 2024, a désigné pour le Comité de Secteur « Centre-Ville, les délégués communaux suivants :

Intercommunales	Délégués	Groupe Electoral
Comité du Secteur « Centre-Ville »	1. Marie-Julie NEMERY 2. Justine SERSON 3. Stéphanie DE WACHTER 4. Pol DE WACHTER 5. Aurélie POCHET 6. Mireille MANANT	« Transparence » « Transparence » « Transparence » « Transparence » « VISION COMMUNE » « VISION COMMUNE »

Vu que le Conseil Communal, en sa séance du 16 décembre 2024, a désigné pour l'A.G. de l'asbl « Archéoscope de Bouillon », les délégués communaux suivants :

Asbl « Archéoscope de Bouillon »	1. Stéphanie DE WACHTER 2. Justine SERSON 3. Pol DE WACHTER 4. Bertrand GOBERT 5. Denis ROULEFF 6. Aurore POLET 7. Pauline MAZIERS 8. Geoffroy GODART 9. Willy NOIZET 10. Claudia PONCIN	« Transparence » « Transparence » « Transparence » « Transparence » « Transparence » « Transparence » « VISION COMMUNE » « VISION COMMUNE » « VISION COMMUNE » « VISION COMMUNE »
----------------------------------	---	--

Attendu que MM Stéphanie De Wachter, Pol De Wachter & Justine Serson sont désignés pour chacun des 2 Organismes précités ;

Considérant qu'il est incompatible que les mêmes personnes puissent siéger à la fois, et à l'A.G. de l'asbl « Archéoscope de Bouillon », et au Comité de Secteur « Centre-Ville »

Le Conseil doit se positionner sur une nouvelle désignations de ses délégués au sein de ces 2 Organismes.

Travaux

12. Fonds d'Impulsion provincial à destination des Communes - Travaux de sécurisation routière des routes communales sur l'arrondissement de Neufchâteau - Marché public conjoint de fournitures et services - Convention entre les Communes – **approbation**

Fonds d'Impulsion provincial à destination des communes – Travaux de sécurisation routière des routes communales sur l'arrondissement de Neufchâteau - Marché public conjoint de fournitures et services – Convention entre les Communes de Bertrix, Bouillon, Herbeumont, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny Neufchâteau, Paliseul, Saint-hubert, Tellin et Wellin :

Ce dossier FIC (Fonds d'Impulsion Communal de la Province) supracommunal est un projet qui est destiné à l'amélioration de la sécurisation routière sur l'ensemble des Communes suivantes : Bertrix, Bouillon, Herbeumont, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Neufchâteau, Paliseul, Saint-hubert, Tellin et Wellin.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Idelux Projets publics.

Montant de subvention maximum et octroyé pour Bouillon s'élève à 48.333,33€ (voir convention).

Ce projet est réalisé à travers la réalisation d'un marché conjoint de fournitures et services, avec la Commune de Bertrix en tant que pouvoir adjudicateur-pilote.

Certaines Communes ont déjà engagé les coûts, notamment Bouillon. Selon les services provinciaux, ce n'est pas un problème. La liquidation du subside doit se passer en une fois, par le bénéficiaire, à savoir la Commune de Bertrix. Chaque Commune aura la charge de compiler les informations et envoyer la demande de liquidation et sera tenue d'honorer la part d'honoraires relative à la maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil communal est invité à approuver la convention de marché conjoint entre la Commune de Bertrix (Pouvoir adjudicateur pilote) et les autres Communes (Pouvoirs adjudicateurs non-pilotes).

Aliénations

13. Tony PIROT - vente d'un excédent de voirie devant les parcelles cadastres Bouillon 11ème DIV/Vivy S°B n°196V, 634A et 634B à Vivy - accord définitif : **approbation**

PIROT Tony : vente d'un excédent de voirie longeant la propriété cadastrée Bouillon 11è DIV/VVIVY S°B N°196V,634A, 634B – finalisation accord définitif

L'opération immobilière est définie à l'article L3511-1 §1er, 2° du CDLD dans les termes suivants : « 2° l'opération immobilière : la vente, l'échange, le droit d'emphytéose, le droit de superficie, le louage, le droit de chasse, le droit de pêche, la concession domaniale ou l'occupation précaire portant un un bien immeuble qui appartient au pouvoir local. »

L'Organe compétent en la matière est le Conseil Communal

Vu la demande de transaction immobilière et à l'accord de principe du Conseil Communal en date du 23 février 2023, il y a lieu de finaliser la transaction immobilière par un accord définitif puisque le dossier est considéré complet :

Décret voirie au 30.05.2024

Projet d'acte au 18.03.2025

Modalités de transaction immobilière respectées

Plan de délimitation de l'excédent de voirie établi par M. Rossignol du Bureau Rossignol en date du 19.10.2022

La Commune vend à M. PIROT Tony un excédent de voirie longeant la propriété cadastrée Bouillon 11è DIV/VVIVY S°B N°196V, N°196V,634A, 634B d'une superficie totale de 3 a 71 ca pour un montant total de 1 205,75€

Convention

14. Pollec - Renouvellement adhésion à la convention des Maires-objectifs -55% : approbation

La Convention des Maires (CdM) est une initiative européenne qui rassemble les collectivités locales dans la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'énergie durable, qu'elle fonctionne sur base de l'engagement volontaire des communes à atteindre et dépasser les objectifs européens de réductions d'émissions de CO₂ à travers des mesures d'efficacité énergétique et de développement d'énergie renouvelable et la planification des mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

Les nouveaux objectifs de la Convention des Maires depuis 2021, visent à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre de -55% en 2030 et de s'engager à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Pour introduire un dossier et adhérer au programme POLLEC RH22, la commune de Bouillon à renouveler son engagement pour respecter les nouveaux objectifs de la Convention des Maires (réduction des gaz à Effet de serre de -55% et Neutralité carbone 2050).

Conformément aux exigences de la Convention des Maires – Europe, les signataires qui ont renouvelé leurs engagements doivent procéder à la signature et à la ratification du formulaire d'adhésion annexé au dossier.

15. PCS - Convention Solaix et Ville de Bouillon : approbation

L'A.S.B.L. Solaix est un centre de consultations ambulatoires, spécialisé dans le domaine des assuétudes agréée par l'AVIQ.

Solaix est intégré dans le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 sous l'article 20 pour un montant total de 5170,24 euros.

Cette convention est une aide supplémentaire à l'article 20, afin de pouvoir augmenter les heures des permanences, souhait de la Coordinatrice Solaix suite aux demandes émises par les bénéficiaires.

Montant de la convention : 0,28 euros/habitant x 5347 = 1497,16 euros

En pièces jointes ; Le rapport d'activité et financier 2024, le renouvellement du partenariat et les permanences organisées au sein de la Maison médicale pour l'année 2025.

16. Environnement - Convention de jouissance RND : mise à disposition de terrains en vue de créer la Réserve Naturelle Domaniale de "Les Ruines du Château Le Duc à Ucimont" : approbation

Nouvelle procédure : convention de gestion sur une RND (réserve naturelle domaniale)

Une nouvelle procédure est d'application. Les commodats remplaceront désormais ce que nous appelions les « conventions de jouissance » limitée à titre gratuit. Un nouveau modèle de commodat ainsi qu'un cahier des charges ont été validés par le Gouvernement en avril dernier.

Il existe, dès lors, une nouvelle procédure pour passer une convention de gestion avec un agriculteur sur une réserve naturelle domaniale.

Cette nouvelle convention sera notamment d'application pour la gestion par pâturage de la RND du Château Leduc (parcelle communale sous convention de mise à disposition du SPW pour en faire une RND).

La procédure est prise en charge par Direction de l'Aménagement foncier rural (DAFoR) (Direction du SPWARNE). Nous avons déjà fourni les éléments techniques relatifs au dossier « Château Leduc » mais pour pouvoir finaliser la procédure, il est nécessaire que la Commune marque son accord de principe sur le modèle de convention jointe en annexe.

17. Environnement - Convention de mise à disposition concernant la partie de parcelle communale au niveau du lieu-dit de la Neuve Voie à Les Hayons - Natagora LIFE
Connexions : approbation

Natagora a présenté un projet de réserve naturelle à Les Hayons, au niveau du lieu-dit de la Neuve Voie à Les Hayons. Cette réserve pourrait, moyennant accord et convention avec la commune, inclure une petite parcelle communale de 0.21 ha.

Le DNF a remis un avis positif sur ce projet fin août 2024, ainsi que le Collège communal du 3 septembre 2024 (qui a remis son accord sur le projet). Dans la délibération du Collège du 3 septembre 2024, se trouve une photographie des parcelles cadastrales qui permet de visualiser la partie de terrain communal qui pourrait être incluse aux terrains de Natagora et qui fait l'objet de cette convention.

Le Conseil est invité à se prononcer sur cette proposition de convention de mise à disposition et de gestion concernant la partie de parcelle appartenant à la commune de Bouillon.

Environnement

18. Projet de création de nouvelles réserves forestières intégrales dans le cadre du Parc National de la Vallée de la Semois : approbation

Proposition et courrier du DNF relatifs à la création de nouvelles réserves forestières intégrales dans les bois COMMUNAUX de BOUILLON, dans le cadre du Parc national de la vallée de la Semois.

Pour la Commune de Bouillon, ces propositions représentent une surface totale de 149 ha de réserves forestières intégrales. Ceux-ci viendraient s'ajouter aux 152 ha de réserves intégrales déjà existantes et qui ont été approuvées par la Commune en 2011.

A noter que ce statut pourrait permettre de bénéficier d'indemnités prévues et les subventions octroyées dans les sites Natura2000.

Le Conseil communal est invité à approuver ce projet.

Académie

19. Programme de cours artistique complémentaire – danse traditionnelle : approbation

Introduction au programme pour le cours de danses traditionnelles Mise en contexte des danses trad. À l'heure actuelle, ces danses issues de répertoires traditionnels ou créées à partir de ces répertoires sont principalement dansées dans les « bals folks ».

Historiquement, ces danses étaient pratiquées dans les villes et villages à l'occasion des rencontres festives qui rassemblaient au fil du calendrier annuel, les villageois.es ou les citadin.e.s. (kermesse du village, feux de la Saint-Martin, feux de la Saint-Jean, brûlage du bonhomme hiver, grand marché saisonnier, carnavals, ou simplement sortie de la messe du dimanche, etc...). Si chaque village, chaque ville avait sa ou ses danses, on peut remarquer que, dans une même région, ces danses avaient un style, des pas et une dynamique similaires. On peut donc plutôt parler de répertoires régionaux, avec une diversité d'interprétations selon les villages. La danse faisait donc partie de la culture d'une région,

au même titre que les chansons, proverbes, métiers, etc... Elle fait partie de la tradition transmise par voie orale. Ces éléments caractéristiques se sont transmis de génération en génération. C'est ainsi que ces pratiques sont restées vivantes et sont parvenues jusqu'à nous, malgré la disparition de la société traditionnelle qui les portait. La pratique régulière de ces danses s'est, en certains endroits, presque éteinte avec l'avènement des sociétés modernes. N'étant, dans certaines régions, plus pratiquée que par quelques danseurs, voire même, n'étant plus qu'un lointain souvenir dans la mémoire de personnes âgées. Dans les années 60, il y eut un regain d'intérêt pour ces danses et dans différentes régions, des passionnés ont effectué des collectages dans les villages, auprès des personnes qui avaient pratiqué ces danses et s'en souvenaient encore. Il en fut de même pour les musiques accompagnant ces danses. Des manuscrits écrits par des musiciens ou des danseurs ont également été retrouvés. Certains ont pu être réinterprétés en fonction des connaissances récoltées auprès de danseurs et musiciens ou anciens danseurs et musiciens. Ces pratiques ont donc subi les transformations et évolutions que le temps leur a imposées et sont maintenant l'occasion de rassemblements festifs, le plus souvent sous la forme de « bals folks » ou « fest-noz », de reconstitutions de danses du 18ème et 19ème siècle ou de groupes folkloriques interprétant un répertoire de danses issu de notre répertoire européen. Qu'est-ce que le bal Folk? Le bal folk dans nos contrées rassemble des personnes d'horizons variés et de tous âges autour du plaisir de danser. Danser en groupe, danser en couple ; danser en cercle, danser en ligne ; danser à 2, 4, 6, 8 ou... 100 ; danser des figures, danser un même pas à l'infini, changer de partenaire: danser des danses issues ou créées à partir de répertoires traditionnels... Si les danses pratiquées dans les bals folks de nos régions ont principalement été collectées en Belgique et en France, certaines viennent d'autres pays d'Europe (Suède, Italie, Angleterre, Irlande ...), elles peuvent aussi venir d'ailleurs selon les découvertes et rencontres des musicien.ne.s et danseur.euse.s. Le plus souvent jouées par un orchestre, ces musiques – qu'il s'agisse de morceaux traditionnels ou de compositions actuelles mises en place pour porter des danses spécifiques – sont colportées par des passionné.e.s. L'ambiance conviviale, la musique, les danses et les rires permettent de retrouver, l'espace d'une soirée, la sensation d'appartenir à une collectivité. Les cours de danse trad. La plupart du temps, l'envie d'apprendre plus précisément les danses traditionnelles, découle du fait d'avoir participé à l'un ou l'autre bal ou animation folk. Les progrès techniques de notre siècle ayant fait disparaître cette tradition orale, ce cours représente un des moyens pour transmettre et peut-être sauver un patrimoine, en invitant des personnes à prendre conscience de sa richesse. Une fois le pied posé sur la piste, les participant.e.s sont souvent surpris.e.s de découvrir qu'il existe des danses traditionnelles chez nous, et qu'elles sont encore pratiquées. Cela éveille leur curiosité. De plus, cette découverte s'accompagne du plaisir trouvé dans cette rencontre dansante et de la convivialité qu'ils peuvent y expérimenter. Habituellement, les personnes qui participent pour les premières fois à un bal folk, se rendent compte que, si certaines danses sont d'une relative simplicité, il leur est plus difficile de participer à certaines autres danses qui peuvent être plus complexes pour un novice. Naît alors l'envie d'en apprendre plus. Vient donc l'apprentissage des danses que l'on retrouve dans les bals folks par chez nous. Issues de répertoires traditionnels, celles-ci sont, d'une certaine manière, devenues les danses de base du bal, retrouvées dans tous les bals folks de nos régions (jig, cercle circassien, valse, scottish, mazurka, polka, bourrées 2 temps, bourrées 3 temps, an dro, hanter dro). Souvent, par la suite, apparaît le souhait de découvrir et d'approfondir le travail de danses liées à des répertoires spécifiques. Cela se fait souvent par la participation à des cours ou à des stages animés par des personnes venues de ces régions ou s'étant plongées longuement dans la pratique des danses de certaines régions. Des cours de danse trad en académie? Pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de s'éveiller aux plaisirs et à la convivialité de la danse partagée. Ce qui rencontre un besoin de notre société qui n'est rencontré que dans de rares lieux et activités à l'heure actuelle. On peut y ajouter que ces rencontres sont souvent intergénérationnelles. Pour éveiller, au travers de la découverte des répertoires dansés de Wallonie, Flandres, France, et d'ailleurs, la curiosité et l'ouverture des citoyens.ennes et

futurs citoyens.ennes qu'ils sont envers leur culture et les cultures diverses avec les richesses dont elles sont porteuses. Ces danses étant étroitement liées à des répertoires musicaux, éveiller également la curiosité pour ces musiques et les instruments ou voix spécifiques et variés qui les jouent/portent. Ces pratiques sont aussi liées à des contextes historiques et ont, au fil des ans et des lieux, été dépositaires de fonctions sociales. Pour accompagner la découverte de leur corps et des sensations que peut y éveiller la musique et la danse. Pour découvrir le plaisir de chanter et de poser ses pas sur le chant et de porter la danse par le chant. Pour affiner et préciser la connaissance de ce corps et des ses possibilités en mouvement. Pour l'assouplir, le rencontrer et apprendre à l'aimer et en prendre soin. Pour améliorer son endurance. Pour entraîner sa mémoire corporelle. Pour aller à la rencontre de l'autre et des autres et oser cette rencontre, et même ce toucher et ce regard, respectueux de chacun. Pour découvrir la force du groupe. La richesse apportée par les différences de chacun. Pour apprendre à prendre soin des autres, au travers des geste dansés, des regards échangés, de l'attention portée au partenaire et au groupe de danseurs. Mais aussi au travers du respect de l'espace occupé par chacun en dansant. Pour explorer différents rôles dans le groupe: tantôt meneur, tantôt mené; tantôt à la tête du groupe, tantôt un parmi les autres; tantôt imité, tantôt imitateur; etc... Pour ressentir la musique, son rythme, ses structures, ses phrasés et les intégrer dans son corps. Pour ressentir et établir des liens entre le mouvement dansé et la musique. Pour faire le parallèle entre ces pratiques et les théories musicales apprises lors d'autres cours de musique. Pour apprendre à canaliser, extérioriser et gérer les énergies de chacun et celles du groupe vers un objectif commun qu'est la danse. Pour explorer l'espace, les espaces individuels et collectifs ainsi que les formes donnés par chaque danse. Apprendre à en jouer. Pour accepter de se retrouver en situation d'apprentissage, être bienveillant avec soi-même et se donner le temps et la pratique nécessaire à l'intégration corporelle des apprentissages. Pour persévérer et affiner progressivement sa pratique de la danse, s'attarder sur les détails, la précision des gestes, l'assouplissement de ceux-ci. Etre tolérant aussi, avec les rythmes d'apprentissage des autres participants. Pour s'entraider. Pour apprendre la critique positive. Pour jouer ensemble avec et sur la musique, s'exprimer au travers de ces pratiques. Au fur et à mesure que se développe l'aisance et l'intégration corporelle de chaque danse, laisser une place grandissante à l'autonomie, la créativité de chacun dans le cadre donné par celle-ci.